République *Togolaise*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

22ème conférence des parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

SEGMENT DE HAUT NIVEAU_COP22

Marrakech, 15 novembre 2016

****

DECLARATION DE SON EXCELLENCE, MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Sa Majesté le Roi Mohamed VI, Roi du Maroc,
- Excellences, Messieurs les Chefs d'Etats et de Gouvernements,
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies,
- Monsieur le Président de la 22ème conférence des parties,
- Madame la Secrétaire Exécutive de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,
- Mesdames et Messieurs les Ministres,
- Messieurs les Ambassadeurs et corps consulaires,
- Distingués délégués,
- Mesdames et Messieurs,

Je voudrais avant toute chose adresser, mes vifs remerciements à Sa Majesté le Roi Mohamed VI, Roi du Maroc, pour l'invitation qui m'a été faite à prendre part à ce grand rendez-vous en cette terre africaine au Maroc et pour l'initiative qui marque une avancée pratique dans les négociations sur le climat.

Mesdames et Messieurs

Comme vous le savez, il y a bientôt une année de cela, nous avons réalisé une avancée significative dans la lutte contre le réchauffement de la planète, en adoptant l'accord de Paris sur le climat.

L'entrée en vigueur de cet accord est la preuve que toute la communauté internationale a pris conscience de l'urgence d'agir collectivement pour faire face au phénomène du réchauffement climatique.

Il est cependant certain que cet accord universel sur le climat restera une simple déclaration d'intention tant que nous n'aurons pas fait de cet instrument juridique un moyen d'action qui favorise la croissance et le développement économiques.

C'est pour cette raison que cette entrée en vigueur doit jeter les bases pour des actions concrètes allant dans le sens de l'adoption de nouveaux modèles de développement qui permettent de réaliser les ambitions du point 13 des objectifs du développement durable.

Il est donc temps que les choix économiques que nous opérons et nos politiques énergétiques concourent à l'atteinte de l'objectif des 1,5°Celsius.

Je voudrais qu'une attention particulière soit accordée à l'initiative africaine sur les énergies renouvelables soumise lors de la dernière conférence de Paris et destinée à fournir 10 Giga Watt d'énergies renouvelables d'ici 2020 et 300 Giga Watt d'ici 2030.

Mesdames et Messieurs

Mon pays le Togo, comme c'est le cas de la plupart des pays les plus vulnérables, fait face à des cas d'urgence qui nécessitent d'importants moyens financiers et technologiques pour faire face aux impacts des changements climatiques.

En effet, les catastrophes naturelles telles que la sécheresse, les inondations et le phénomène de l'érosion côtière sont des défis immenses auxquels nos populations sont quotidiennement confrontées sur le plan économique et social en raison de la hausse des températures.

Le réchauffement climatique continuera d'entraver sérieusement la croissance économique de nos pays et la lutte contre la pauvreté de nos populations si nous ne changeons pas de paradigme pour adopter des stratégies de développement plus sobres en carbone et plus résilientes aux changements climatiques.

Nous avons l'impérieux devoir d'intégrer davantage la question des changements climatiques dans nos politiques, stratégies, programmes et projets de développement dans tous les secteurs d'activité, même si cela nécessitera des coûts supplémentaires à nos politiques budgétaires.

Il me paraît donc important de souligner que Marrakech constitue un cadre adéquat qui nous permet de garantir la mise en œuvre du principe de l'équité qui reste la pierre angulaire de la convention.

L'esprit d'équité, de responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives voudrait que les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre, historiquement responsables des changements climatiques, soient à l'avant-garde de la mise en œuvre de la convention,

en soutenant les pays en développement dans leurs efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

C'est une nécessité et une urgence que les divers appuis fournis aux pays en développement sous forme de ressources financières, de transfert de technologies et de renforcement des capacités soient en adéquation avec leurs besoins réels afin de leur permettre de mettre en œuvre leurs stratégies, plans, programmes et mesures de développement à faibles émissions de carbone et résilient aux changements climatiques.

Il me plaît aussi de rappeler ici, qu'à Paris, l'adaptation a été reconnue comme étant un problème mondial qui se pose à tous les pays, comportant des dimensions nationales, régionales et internationales, et qu'elle constitue un élément clef de la riposte mondiale à long terme face aux changements climatiques.

Elle nous permet de préserver les moyens de subsistance et les écosystèmes, en tenant compte des besoins urgents et immédiats des pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.

Mesdames et Messieurs

Le Togo a déjà amorcé le processus d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification de son développement en élaborant un plan national d'adaptation aux changements climatiques.

Je voudrais donc, au nom de mon gouvernement et du peuple togolais, que les conclusions de cette assise de Marrakech, puissent reconnaitre les efforts importants des pays les plus vulnérables, en tenant pleinement compte de leurs besoins d'adaptation et en se dotant d'une feuille de route claire avec des objectifs plus ambitieux.

Agissons sans tarder.

Je vous remercie.